

Les sciences humaines au collégial

Le Ministre approuve le nouveau programme

Raymond Lajoie

La décision du Ministre

Le 27 juin dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la science faisait parvenir aux directeurs généraux des collèges publics sa décision au sujet du nouveau programme dans la concentration des sciences humaines pour l'enseignement collégial.

Cette décision comporte certaines modifications par rapport au projet qui a servi à la consultation que le ministère a lancée il y a près de deux ans. (On peut se référer à ce sujet au dossier sur les sciences humaines au collégial, préparé par Mme Louise Corriveau et présenté dans le dernier bulletin de l'ACSALF, Volume 12, numéro 3).

Par ailleurs, le ministre ne fixe pas de date pour la mise en application du programme, cette dernière étape dans le processus de révision du programme étant sujette "au niveau des ressources que le gouvernement aura déterminé" pour les fins de cette mise en application. Il faut rappeler à ce propos que le groupe des coordonnateurs ainsi que l'ensemble des professeurs de sciences humaines des collèges avaient, lors d'un colloque tenu en juin 1989, manifesté auprès du ministre, leur souhait de voir à ce que l'approbation et la mise en application du programme se fasse dans les meilleurs délais. On espérait alors que le nouveau programme soit en vigueur au plus tard en septembre 1991.

Enfin, le ministre demande aux collèges de faire parvenir au ministère pour la fin du mois de septembre 1990 les devis d'implantation servant à informer le ministère des besoins en ressources humaines et en investissements que chaque collège aura identifiés afin d'établir le "niveau des ressources nécessaires à l'implantation du programme".

Un programme d'études au collégial

Même s'il est compliqué de comprendre "la procédure à suivre" et l'agencement des règles d'organisation de la concentration en sciences humaines au collégial, il me semble, malgré tout, nécessaire d'exposer les règles générales d'organisation de la concentration en vigueur actuellement et les principales caractéristiques du nouveau programme tel qu'approuvé par le ministre.

Qu'est-ce qu'un programme?

Au collégial, un programme comporte un certain nombre de cours obligatoires pour

tous les élèves, des cours de concentration et enfin quelques cours complémentaires (optionnels, hors de la concentration). Au secteur général, un programme conduit normalement aux études universitaires.

Les cours obligatoires pour tous les élèves sont la philosophie ou "humanities" (4 cours), langue et littérature (4 cours) et éducation physique (4 cours).

Actuellement, les cours de concentration sont au nombre de douze (12).

Enfin, règle générale, un élève doit s'inscrire à quatre (4) cours complémentaires.

Le nouveau programme en sciences humaines

• Les disciplines de la concentration

On retrouve dix (10) disciplines qui sont identifiées comme faisant partie de la concentration en sciences humaines. Ces disciplines sont: administration, anthropologie, civilisations anciennes, géographie, histoire, psychologie, sciences des religions, sciences économiques, sciences politiques et sociologie.

• Types de cours de concentration

En plus des cours obligatoires tels qu'indiqués précédemment, on retrouve deux types de cours dans la nouvelle concentration des sciences humaines. Il s'agit des cours du bloc ministériel et des cours au choix des établissements.

Le bloc ministériel comprend une liste de 40 cours (4 cours pour chacune des 10 disciplines de la concentration des sciences humaines).

Le bloc de cours au choix des établissements comprend une liste d'une centaine (100) de cours dont 80 proviennent des disciplines de la concentration des sciences humaines et les autres provenant d'informatique (4 cours), langue seconde (4 cours), mathématiques (4 cours) et philosophie (4 cours).

• Principales caractéristiques du nouveau programme

a) Il y aura un tronc commun de six (6) cours dans la concentration. Ces cours comprennent outre deux (2) cours de méthodologie, des cours obligatoires en histoire (Histoire de la civilisation occidentale), en psychologie (Introduction à la psychologie) et en économique (Économie globale). De plus chaque collège doit déterminer un cours (le 6^{ème})

pour compléter le tronc commun local. Ce 6^{ème} cours doit être choisi parmi les 7 cours spécifiquement identifiés par le ministre à cette fin.

Ceci signifie que chaque collège devra décider quelle sera la discipline qui fera partie du tronc commun local, parmi les 7 autres disciplines de la concentration qui n'ont pas été désignées par le ministre dans le tronc commun.

b) Le programme comporte un minimum de quatorze (14) cours de concentration, dont un minimum de 10 provenant des cours de la partie ministérielle. Il y a donc un ajout de deux (2) cours (de méthodologie) au programme des élèves par rapport à la situation actuelle.

Un élève ne peut s'inscrire à plus de quatre (4) cours dans une même discipline et à plus de six (6) disciplines dans la concentration.

c) Les cours de Méthodes quantitatives et le cours d'Initiation à la méthodologie des sciences humaines figureront respectivement à la 2^{ème} et à la 3^{ème} session du programme de l'élève.

d) Chaque collège est aussi invité à mettre sur pied à l'intérieur des cours disciplinaires et à la 4^{ème} session, une activité visant à "vérifier le degré d'intégration des connaissances et des habiletés de l'élève au terme du programme".

e) Le programme ne comporte aucune exigence particulière d'admission à l'endroit des élèves en provenance de l'ordre secondaire.

La place de l'anthropologie et de la sociologie dans le programme

Comme on peut le constater, il n'y a pas de cours d'anthropologie et de sociologie dans le tronc commun défini par le ministre. Seul le choix fait par chaque collège dans la détermination du 6^{ème} cours du tronc commun peut laisser une certaine place à ces deux disciplines.

Que risque-t-il de se produire dans les faits?

En considérant l'ensemble des contraintes que le ministre impose aux collèges dans la préparation des devis d'implantation, on peut croire que la sociologie pourra se tailler une place dans ce tronc commun dans tous les collèges où cette discipline recrute un nombre important d'élèves et par la force des choses là où il y a actuellement plusieurs

Les dates de tombée et de parution des prochains numéros du bulletin sont les suivantes :

	TOMBÉE	PARUTION
Vol. 12, no 5	26 oct. 1990	3 déc. 1990
Vol. 13, no 1	25 jan. 1991	28 fév. 1991
Vol. 13, no 2	28 fév. 1991	28 mars 1991
Vol. 13, no 3	21 juin 1991	16 août 1991
Vol. 13, no 4	20 sept. 1991	18 oct. 1991

cours de sociologie et plusieurs professeurs. On peut donc penser que la sociologie fera partie du tronc commun dans bon nombre de collèges. On ne peut malheureusement en dire et en espérer autant pour l'anthropologie.

En clair, quant on lit attentivement les documents que le ministre a fait parvenir aux collèges en vue de leur permettre d'établir leurs besoins, on constate que les objectifs de gestion des ressources humaines et les contraintes budgétaires prennent le pas sur les objectifs de cohérence du programme, sur les objectifs de formation globale et fondamentale et sur les objectifs pédagogiques et ceci au risque même d'une perte de crédibilité dans la revalorisation des sciences humaines par l'implantation du nouveau programme.

Le ministre a donc décidé d'imposer un tronc commun, mais sans tenir compte des dimensions plus culturelles et sociales dans

un certain nombre de collèges. Quant à l'anthropologie, elle aura probablement le même statut que celui qui sera réservé aux disciplines qui ne font pas partie du tronc commun, c'est-à-dire une place semblable à celle qu'elle occupe actuellement!

Position de l'ACSALF

Est-il utile de rappeler qu'au mois de mai 1990, dans une lettre adressée au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la science et signée par son président, Gilles Pronovost, l'ACSALF avait manifesté sa réaction à l'avis du Conseil des collèges qui recommandait au ministre d'imposer un tronc commun dans la réforme du programme des sciences humaines au collégial. Malheureusement, dans sa recommandation, le Conseil faisait peu de place aux "dimensions sociales" dans la formation des élèves. L'ACSALF, qui reconnaissait le bien fondé du tronc commun dans la structure du nouveau programme,

la formation globale des élèves. C'est malheureusement plus "par défaut" – entendre les contraintes de gestion – que pour des motifs de formation fondamentale et globale, que la sociologie apparaîtra dans le tronc commun de la concentration dans

avait cru important de faire savoir au Ministre;

"qu'il nous apparaît essentiel d'initier tous les élèves de sciences humaines à la dynamique des rapports sociaux et aux institutions qui construisent nos sociétés. Nous sommes donc étonnés de ne pas voir un cours portant spécifiquement sur le social."

De plus la lettre ajoutait que:

"L'une des conséquences des choix proposés par le Conseil des collèges sera d'écarter à toutes fins pratiques de la formation de base donnée aux élèves du niveau collégial une formation minimale sur les questions sociales analysées dans leur globalité, et plus fondamentalement, sur une compréhension de base des phénomènes sociaux."

Si la décision du ministre laisse une certaine marge de manoeuvre aux collèges, elle ne fait pas place d'une manière non équivoque aux dimensions sociales dans la formation des élèves. C'est pourquoi, le conseil d'administration de l'ACSALF a cru nécessaire de récidiver auprès du ministre dans une autre missive datée du 24 septembre 1990 et soulignant de nouveau nos préoccupations. (Cette lettre est reproduite dans le présent bulletin).

Il faut maintenant espérer que les collèges tiendront compte de leur côté de cette absence afin de donner au nouveau programme la portée qu'on est en droit d'espérer. ■

Un grand merci à MARIE BRIÈRE

IL EST DE SES FONCTIONS dont on parle d'autant moins qu'elles sont remplies... et il est de ces personnes étonnamment douées pour éviter qu'on parle d'elles. Jumelez ces deux composantes et vous comprendrez que le passage de Marie Brière à l'ACSALF n'a été d'aucune façon tapageur! Aussi, est-ce pour moi à la fois une tâche très agréable et une délicate responsabilité que de la faire sortir de l'ombre, l'espace de quelques lignes, pour lui exprimer la reconnaissance et l'appréciation de tous ceux et celles qui ont eu la chance et le plaisir de travailler avec elle.

En dix ans de "maintien de la permanence", Marie est devenue le véritable pivot de l'Association et sa mémoire vivante.

Assumer dix ans de permanence, c'est en effet devoir changer cinq ou six fois d'équipe. Avec Marie, chacun a eu l'impression d'entrer dans un grand fleuve tranquille où rien ne paraissait pouvoir faire chavirer la barque.

Dix ans de permanence, cela a impliqué, bon an mal an, de recevoir les inscriptions de six ou sept cent membres, de répondre à toutes leurs demandes, de transmettre les choix de revues, etc.

Cela a également signifié, voir à la préparation matérielle du Bulletin, de sa forme collée – photocopiée des débuts à sa présentation actuelle.

Cela a été peut-être, pour Marie, la grande "fiesta" annuelle des colloques de l'ACSALF : problèmes de logistique, inscriptions à effectuer pendant de

nombreuses années, vente des Actes des colloques antérieurs (avec lesquels l'Association a longtemps espéré boucler son budget et qui encombraient, le reste de l'année, le bureau du secrétariat), corriger les erreurs, remédier aux omissions, effectuer à la dernière minute les changements qui s'imposaient, etc. Pour Marie, période annuelle de jeûne et de développement de la musculature (en tant que responsable du transport des caisses d'invendus...).

Par une combinaison rare de qualités, intelligence vive, autonomie, sens de l'organisation et des responsabilités, assurance calme, extrême discrétion, elle a su faire fonctionner cette grosse machine avec une telle souplesse que les problèmes semblaient s'évanouir d'eux-mêmes.

Malheureusement, notre petit budget ne nous permettait pas de lui assurer ni un travail à temps plein, ni un salaire qui puisse tenir compte du niveau du service rendu.

L'avantage, voire le privilège, dont ces années de service ont fait bénéficier l'ACSALF n'a pas été sans susciter un certain malaise chez plusieurs d'entre nous, sensibles aux caractéristiques des emplois féminins et aux injustices qu'elles génèrent. De son bon rire, Marie nous retournait avec nos problèmes de conscience et nous ramenait aux questions à régler, au plaisir du travail bien fait, sans heurt, toujours à temps.

Un gros MERCI à toi, Marie, bonne route, meilleurs souvenirs.

Muriel Garon, le 5 octobre 1990